

ANNEXE I
(*article 1*)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX ET DE LA DÉPENSE

CHAPITRE I

INSTALLATION ET ENTRETIEN D'ŒUVRES D'ART PUBLIC ET DE
COMMÉMORATION RELEVANT DE LA COMPÉTENCE
D'AGGLOMÉRATION

SECTION I

NATURE DES TRAVAUX ET DES SERVICES PROFESSIONNELS ET
TECHNIQUES - DESCRIPTION DU PROJET

1. La nature du projet varie selon les besoins et peut comprendre des travaux nécessaires à l'installation ou à l'entretien d'œuvres d'art public ainsi qu'à la commémoration relevant de la compétence d'agglomération dans les disciplines d'architecture, de structure, de mécanique et d'électricité ainsi que toutes autres disciplines requises. Il peut s'agir de travaux de remplacement, de réfection, de rénovation, de restauration, d'amélioration, de déplacement, d'aménagement, de démolition, d'électricité, d'éclairage, de plomberie, d'informatique ainsi que d'autres travaux divers et imprévus. Il peut également s'agir d'acquisition de mobilier, de quincaillerie et d'équipements spécialisés nécessaires à la réalisation du projet. Le projet comprend si nécessaire l'ensemble des frais encourus par la ville lors d'un éventuel litige contractuel en demande ou en défense de même que la somme requise à l'acquittement du jugement final pouvant en résulter en capital, intérêts et dépens.

2. Le projet nécessite l'octroi des contrats de services professionnels et techniques en restauration, en ingénierie ainsi qu'en toute autre spécialité qui est requise.

SECTION II

LOCALISATION DES TRAVAUX

3. Les travaux et les services professionnels et techniques décrits aux articles 1 et 2 peuvent être localisés sur le territoire de la ville dans l'exercice de ses compétences d'agglomération.

SECTION III

ESTIMATION DU COÛT

4. L'estimation du coût des travaux et des services professionnels et techniques décrits aux articles 1 et 2, s'élève à la somme de 150 000 \$.

TOTAL : 150 000 \$

Annexe préparée le 13 décembre 2022 par :

Angélique Bouffard
Service de la culture et du patrimoine